

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2021

La réunion a débuté à 20h00 à la mairie de Valay.

Toutes les délibérations sont enregistrées dans le registre des délibérations.

Président de séance	<i>Mme Claudie GAUTHIER</i>
Secrétaire de séance	<i>Mme Edwige BILLET</i>
Présents	<i>Mme Claudie GAUTHIER - M. Patrick BILLET – M. Maurice MEULLE – M. Hervé COURTIER – M. Stéphane BOISSON – Mme LAUVERGEON Corinne - M. Jean DUCRET – Mme Edwige BILLET – Mme Géraldine MULLER – Mme Sophie LELIEVRE - Mme Nathalie DELAITRE - Mme Anne-Sophie AUBERT - M. Jean-Louis PAILLIER- M. Sylvain MARTINET</i>

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu du 31 mars 2021..... 2
2. Opération de construction de logements locatifs et aménagement de parcelles constructibles en partenariat avec HABITAT 70..... 2
3. Création d'un local associatif choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre..... 3
4. Réfection voirie entrée cour du Château..... 3
5. Création d'un récupérateur d'eau de pluie..... 3
6. Désignation référent Ambroisie..... 3
7. Redevance occupation domaine public – Autorisation installation terrasse ouverte SARL Les saveurs de Valay.....3
8. Motion de la Fédération nationale des Communes forestières du 24 juin 2021*.....4
9. Questions diverses.....4

* A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le rajout de ce point.

1. Approbation du compte-rendu du 31 mars 2021

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2021 est approuvé **à l'unanimité**.

2. Opération de construction de logements locatifs et aménagement de parcelles constructibles en partenariat avec HABITAT 70

Conformément à une première délibération de principe prise par la Commune de Valay en date du 16 septembre 2020 et à la demande de la Commune, le bailleur Habitat 70 propose la réalisation d'une opération de construction de 9 logements locatifs (4 T3 et 5 T4) et l'aménagement de 3 parcelles de terrain destinées à l'accession libre à la propriété.

L'emprise foncière proposée par l'opérateur se situe « Clos des Quatre Saisons ». Elle est constituée d'une emprise privée pour laquelle l'opérateur a obtenu un accord de vente des propriétaires (parcelle cadastrée AB N° 103, pour partie) et d'une emprise détenue par la Commune de Valay (parcelle ZO N° 98 de 4.111 M²) pour laquelle l'opérateur propose un prix d'achat de 3.50 €/M² soit 14.388,50 € TTC la parcelle, ceci afin de limiter l'impact sur le prix de vente des lots à bâtir.

Cette emprise foncière est située en zone AU des documents d'urbanisme, ainsi le projet proposé devra permettre le développement ultérieur de la zone concernée. Un certificat d'urbanisme opérationnel, puis les permis d'aménager et de construire seront déposés à l'instruction par l'opérateur au préalable de toute démarche de construction sur le terrain.

Pour la réalisation de cette opération, conformément aux dispositions relatives ci-après, le cofinancement des collectivités est sollicité.

Les membres du Conseil Municipal ont échangé et un tour de table a eu lieu. Il a été retenu l'objectif de garder une commune dynamique, proposant des locations et terrains à acquérir en prévision également des effectifs de l'école de Valay qui sont en diminution. Les arrivées en petite section ne compensent pas les départs. Il a été pris en considération de pouvoir proposer des terrains viabilisés à prix raisonnables correspondant au marché.

- Vu la délibération du Conseil Départemental de Haute-Saône en date du 24 juin 2013 fixant son aide à la production de logements locatifs par les bailleurs sociaux à 5 000 € par logement ;
- Considérant que cette intervention est conditionnée à un co-financement à la même hauteur réparti entre la Commune de VALAY et la Communauté de Communes du VAL de GRAY ;
- Vu la délibération de la Communauté de Communes VAL de GRAY en date du 12 décembre 2019 fixant dans ce cadre son aide financière à hauteur de 50%, soit 2500 € par logement ;
- Considérant ce nouveau projet de construction de 9 logements individuels sociaux « Clos des Quatre Saisons » à VALAY ;
- Vu la délibération initiale de la Commune de VALAY en date du 16 septembre 2020 fixant son aide financière à hauteur de 50%, soit 2500 €/logement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de VALAY **décide à l'unanimité** :

- **DE COFINANCER** cette opération par l'octroi d'une subvention de 22.500 € (9 x 2500 €/logt) selon le principe voté par le Conseil Communautaire et en lien avec la politique du Conseil Départemental. Le versement de cette subvention pourra s'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires, il interviendra au plus tôt au démarrage des travaux sur l'exercice budgétaire de 2023 ;
- **DE VENDRE** la parcelle cadastrée section ZO N° 98 de 4111 M² au prix de 14.388,50 € TTC (frais d'acte et frais de reconnaissance géologique à charge de l'acquéreur) ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention quadripartite fixant les engagements financiers de chaque collectivité dans le cadre du contrat territorial PACT 2019 ;
- **D'AUTORISER** la reprise des espaces communs créés à l'occasion de ce projet (voirie, réseaux) dans le domaine Communal sur la base d'un procès-verbal de réception sans réserve (frais de géomètre et frais d'acte à charge d'Habitat 70).

3. Création d'un local associatif : choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation engagée pour choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée du projet de création du local associatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **DE RETENIR** la proposition d'ingénierie de BLEU CUBE qui s'élève à 10% du montant HT de l'avant-projet définitif ;
- **D'AUTORISER Mme le Maire à signer les documents afférant à ce dossier ;**
- **D'INSCRIRE les crédits nécessaires sur le budget communal 2021.**

4. Réfection voirie entrée cour du Château

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Scolaire finance la réfection de la cour de l'école. Il est proposé d'effectuer simultanément la réfection de l'entrée de la Cour du Château, sur la base tarifaire validée pour le marché de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- **DE RETENIR** le devis proposé par l'entreprise VELET TERRASSEMENTS T.P. pour un montant de 14 010 € H.T.;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le devis correspondant ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires sur le budget communal 2021.

5. Création d'un récupérateur d'eau de pluie

En l'absence de réponse de l'Agence de l'eau à la demande effectuée par la Communauté de Communes Val de Gray pour l'octroi d'une subvention, ce point n'est pas traité.

6. Désignation référent Ambroisie

Le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** Anne-Sophie AUBERT et Maurice MEULLE en référents ambroisie.

Une formation leur sera proposée afin de préciser leur rôle. Les informations seront relayées sur le Valaysien et la page Facebook de la commune afin de sensibiliser la population.

7. Redevance occupation domaine public – Autorisation installation terrasse ouverte SARL Les saveurs de Valay

VU la demande faite le 10 juin 2021 par la S.A.R.L. LES SAVEURS DE VALAY représentée par M. Pierre-Yves CONREAU & Melle Mélanie VILLEDIEU, visant à installer une terrasse ouverte de 4 m² sur le domaine public communal à compter du 1^{er} juillet 2021 et ce jusqu'au 30 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- **D'AUTORISER** la S.A.R.L. LES SAVEURS DE VALAY représentée par M. Pierre-Yves CONREAU & Melle Mélanie VILLEDIEU, ou toute société qui se substituerait à eux, à installer une terrasse ouverte de 4 m² à titre précaire et révocable sur le domaine public communal ;
- **DE FIXER** le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal à 2,30 €/m² x 4 m², soit 9,20 €/mois pour l'installation de cette terrasse ouverte.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

8. Motion de la Fédération nationale des communes forestières du 24/06/2021

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** la motion de la Fédération nationale des communes forestières du 24/06/2021.

Cette motion demande :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

9. Questions diverses

- Au vu de la fragilité de la situation sanitaire, le Conseil Municipal décide que quelques-uns de ses membres recevront Monsieur Jacky LUCOT, jeudi 8 juillet, afin de lui remettre un panier garni et son cadeau de départ.

- Un point est fait sur l'avancement des travaux de l'école qui permettront d'accueillir les enfants des classes élémentaires dans les nouveaux locaux dès la rentrée de septembre. Les locaux périscolaires pourront ainsi être libérés pour assurer leur achèvement. Les conseillers municipaux sont invités à visiter les locaux mercredi 7 juillet.

- 10 Valaysiens ont été cités par le jury départemental des Maisons Fleuries :

- * Mme Jeanne BEURET
- * M. et Mme Marc PERRON
- * Mme Sylviane DARTIERE
- * M. et Mme Georges BEAUQUIER
- * M. et Mme Jean-Marcel LEMIRE
- * M. et Mme Jean-Loup DUCRET
- * Evasion coiffure
- * Mme Rina VAN GELDER
- * M. et Mme Jean-Michel BALLEUX
- * Mme Bernadette CAMELOT

Le contexte sanitaire n'ayant pas permis de réaliser la cérémonie des vœux, les diplômes ne leur ont pas été remis. Lors d'un prochain Conseil Municipal, il sera décidé du nombre de lauréats aux concours « Maisons Fleuries 2020 » et « Décorations de Noël ». Une remise des prix pourrait ainsi se tenir vendredi 3 septembre, à 18h30.

- Le SICTOM va installer prochainement 2 points de collecte de biodéchets qui seront situés près des bacs à verre et rue de la Grotte. Une réunion d'informations et la distribution des badges aura lieu lundi 26 juillet après-midi. Tous les habitants recevront l'invitation à cette réunion. Les Valaysiens qui ne peuvent pas se rendre à cette réunion pourront se renseigner en mairie.

- En l'absence de secrétariat, Corinne LAUVERGEON intervient régulièrement. Le Conseil Municipal la remercie vivement et souhaite lui attribuer une indemnité lors d'une prochaine réunion.

- Une réflexion est engagée pour la mise à disposition de bacs à fleurs qui seront entretenus par les habitants de la commune qui se porteront volontaires.

- concernant l'école, le déménagement est prévu cet été la 2ème quinzaine de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.